

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi,

Date de convocation

16 septembre 2025

Date d'affichage

16 septembre 2025

Absents :

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

GRDF – REDEVANCE RODP ET RODPP 2025

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz a été actualisé depuis un décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, ou tout autre index qui viendrait lui être substitué La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323
- Que selon le décret n° 2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, le conseil adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Pour copie conforme au registre, le 24 septembre 2025
Le Maire Didier DEL PRETE

